COMMUNE DE MONTREUX

PREAVIS No 07/2014

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le lundi 10 mars 2014 à 19 h. 00

à la rue de la Gare 30 à Montreux

Table des matières

1 Objet du préavis 4
2 Préambule 4
3 Projet 4
4 Travaux déjà réalisés en 2013 (mesures urgentes anticipées) 5
5 Travaux à réaliser (voir annexe No 1) 5
6 Planification des travaux et circulation 6
7 Coût de réalisation 6
8 Aspects financiers – personnel et environnement 6
8.1 Financement et conséquences financières 6
8.2 Charges financières et d'entretien 7
8.3 Effets sur le personnel communal 7
8.4 Impact sur l'environnement 7
9 Conclusions 8

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Montreux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- TTC pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt aval des transports publics et la pose d'un abribus.

2 Préambule

Dans le cadre du projet « Duplo[1] », un nouvel accès principal au bâtiment communal a été créé directement sur le trottoir aval de la Grand-Rue, au droit de l'arrêt VMCV « Escaliers de la Gare ».

Ce nouvel accès débouchant directement sur un trottoir étroit, la sécurité des piétons, en particulier pour les usagers des transports publics, n'était pas assurée. De plus, le seuil d'entrée d'une hauteur d'environ 17 cm, n'était pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Fort de ces constats, une réflexion a été menée conjointement avec Sécurité Riviera, les services de l'urbanisme, de la voirie et des espaces verts et des domaines et bâtiments, sport, ainsi que les transports publics VMCV.

Afin d'éviter tout risque d'accident, les travaux d'adaptation les plus urgents ont déjà été réalisés en 2013, avec un financement assuré par l'ouverture d'un compte d'attente de compétence municipale (compte No 9139.041). Le projet ainsi décrit ci-dessous énumère dans un premier temps les opérations réalisées en urgence en été 2013, puis s'attache à exposer le solde des travaux à réaliser dans le cadre du préavis.

3 Projet

Le projet retenu consiste en l'élargissement du trottoir aval d'une largeur de 1.45 mètres à une largeur de 3.35 mètres. Le but principal étant d'offrir un espace suffisant devant l'entrée du bâtiment communal afin d'assurer simultanément le passage des piétons, l'accès au bâtiment et l'accès aux bus VMCV, ceci en toute sécurité et favorisant la qualité d'accueil à cet endroit-là. Cette modification permet d'adapter le niveau d'entrée du bâtiment communal et diminue la hauteur de la marche qui est ainsi à 3 cm pour permettre l'accès en chaise roulante. De plus, les conflits d'empiètement de la porte d'entrée sur le trottoir au droit de l'arrêt VMCV sont résolus.

Afin de sécuriser la traversée piétonne située en face des Escaliers de la Gare, un îlot amovible a été prévu et mis en place au centre de la chaussée.

[1] Rapport-préavis No 14/2012 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 3'400'000.- au maximum, afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants et réponse au postulat de M. Olivier Mark demandant « une étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville »

L'élargissement du trottoir a nécessité la réduction des voies de circulation de trois à deux, ce qui engendre un positionnement des arrêts de bus "Escaliers de la Gare" amont et aval sur une voie de circulation. Lors de l'arrêt d'un bus à l'emplacement prévu, les véhicules doivent donc attendre sans pouvoir dépasser (îlot central). Cette contrainte est un gage de sécurité supplémentaire pour la traversée piétonne et elle permet de faciliter la réinsertion des bus dans le flux de la circulation. Mise en place depuis l'été 2013, cette disposition a donné entière satisfaction.

Il faut également relever qu'un élargissement du trottoir aval de moindre importance, en essayant de maintenir trois voies de circulation, ne résoudrait en rien les problématiques citées et n'améliorerait pas la sécurité de cette importante traversée piétonne.

Les infrastructures liées à l'arrêt de bus aval "Escaliers de la Gare" devront être adaptées et complétées de la manière suivante :

- pose d'un abribus du type "Vivace Allegro" identique à celui qui a été installé au départ de l'avenue de Belmont ;
- réfection complète de la zone de l'arrêt de bus aval avec un béton bitumineux spécifique ;
- pose de la signalisation et marquage.

4 Travaux déjà réalisés en 2013 (mesures urgentes anticipées)

- élargissement du trottoir aval;
- pose d'une canalisation d'eau claire et d'une grille de route ;
- pose d'un îlot central amovible.

Le coût de ces réalisations fait partie intégrante du présent préavis.

5 Travaux à réaliser (voir annexe No 1)

- pose d'une alimentation électrique pour l'abribus ;
- pose d'un abribus de type « Vivace Allegro » ;
- réfection complète de la zone de l'arrêt de bus aval avec un béton bitumineux spécifique ainsi que le solde de la chaussée hormis la surface de l'arrêt amont ;
- pose du revêtement définitif en béton bitumineux sur le trottoir ;
- pose de la signalisation et marquage.

6 Planification des travaux et circulation

Le solde des travaux comme énuméré au chapitre 5 est planifié au 1er semestre 2014, pour une durée d'environ 3 semaines.
La circulation pourra être ponctuellement alternée (hommes à la palette si nécessaire).

Remarque
De manière à éviter le temps de séchage habituel de 2 semaines pour les revêtements spéciaux "arrêt de bus", le service des travaux publics proposera un nouveau produit qui permet de faire rouler les véhicules sur la surface réfectionnée 24 heures déjà après la fin de la mise en place. Ce produit est déjà utilisé à satisfaction dans des villes et dans le cas qui nous intéresse, évite surtout de mettre en place une circulation alternée durant 2 semaines.

7 Coût de réalisation

Les travaux de génie civil pour les mesures anticipées ont été effectués par une entreprise qui présentait l'offre la plus avantageuse selon les critères d'adjudication, sur la base d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux similaires.

Le coût du solde des travaux de génie civil a été estimé sur la base de prix déjà pratiqués pour ce type de travaux. Les autres prestations feront l'objet d'un appel d'offres.

Récapitulation des coûts :

Travaux déjà réalisés en 2013 (selon chapitre 4)		
- Payés en 2013 par le compte d'attente N° 9139.041	Fr.	47'904.05
Travaux à réaliser (selon chapitre 5)		
- Alimentation électrique pour l'abri bus	Fr.	2'000.00
- Fourniture et pose du socle pour l'abribus	Fr.	5'000.00
- Fourniture et pose d'un abri bus type « Vivace Allegro »	Fr.	15'000.00
- Réfection de l'arrêt de bus aval et solde chaussée ainsi que pose du revêtement sur le trottoir	Fr.	45'000.00
- Signalisation et marquage	Fr.	5'000.00
- Géomètre pour mise à jour du cadastre	Fr.	3'000.00
- Divers, imprévus et régie (environ 15% du génie civil)	Fr.	7'095.95
Total (TTC)	Fr.	130'000.00

8 Aspects financiers – personnel et environnement

8.1 Financement et conséquences financières

En date du 31 décembre 2013, les fonds disponibles s'élèvent à Fr. 13.5 mios et le total des emprunts s'élèvent à Fr. 3.2 mios. Sur la base du budget adopté de l'exercice 2014 et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par la trésorerie.

8.2 Charges financières et d'entretien

a) Charges financières annuelles théoriques

La charge financière annuelle théorique sera de Fr. 4'333.- dans les comptes de fonctionnement et une annuité théorique de Fr. 6'348.- (amortissement + intérêts sur 30 ans à 3%)

b) Charges d'entretien annuelles

Aucune charge supplémentaire ne sera engendrée par l'entretien de l'abribus (balayage, pose et vidange poubelle, lavage, etc.), ces tâches étant intégrées dans le programme de travail de la voirie grâce à l'efficacité des nouvelles machines à disposition.

La consommation en énergie pour l'éclairage de l'abri est quasiment insignifiante.

8.3 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ce projet n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

8.4 Impact sur l'environnement

Le réaménagement proposé est favorable à l'environnement, car il fluidifie et sécurise les cheminements piétonniers. Il améliore également la qualité d'un arrêt de bus important du réseau. Ce projet améliore enfin l'accessibilité du greffe, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

9 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 07/2014 de la Municipalité du 7 février 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- TTC au maximum ;

3. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans maximum ;

4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 7 février 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		La secrétaire
L. Wehrli	L.S.	C. Martin

Annexe(s) : 1 plan de situation au 1:250

Délégation municipale : M. Christian Neukomm, Conseiller municipal

MONTREUX
SYSTEME D'INFORMATION GEO S.I.G GRAPHIQUE

Service des Travaux Publics
Rue de la Gare 30
tél. 021.962.77.30
travaux@comx.org

Grand Rue 73

Réaménagement de l'arrêt VMCV au droit du greffe

Pose d'un abri pour les usagers

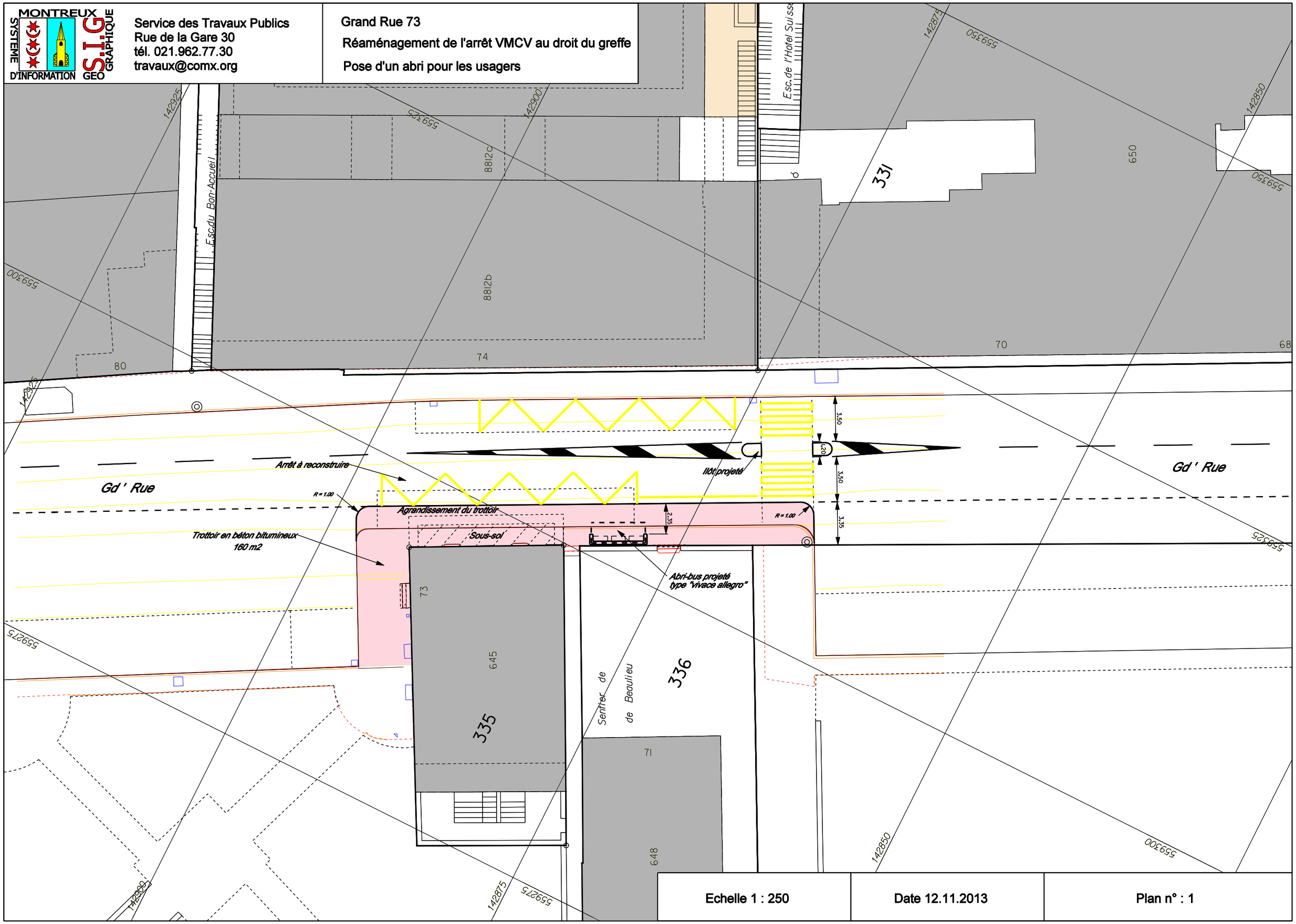

Echelle 1 : 250	Date 12.11.2013	Plan n° : 1